

Réf: Dossier 399562

Avis de constitution

SOCIETE « CANAL OPTICA »

Siège Abidjan, Yopougon, abidjan yopougon maroc
bagnon, Lot 33, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/03/2025, et enregistrés au CEPICI le 12/03/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CANAL OPTICA »

Objet : VENTE DE LUNETTES OPTIQUES, MONTURES, VERRES OPTIQUES, PRODUITS NETTOYANTS OPTIQUE, ETUITS, CORDES DE MONTURES, LENTILLES DE CONTACTS, LOUPES, EQUIPEMENTS OPTIQUE

Et pour la réalisation de l'objet social:

- l'acquisition, la localisation et la vente de tout biens meubles et immeubles.

-l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

-la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

-la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Yopougon, abidjan yopougon maroc
bagnon, Lot 33, Ilot ND

Dirigeant(s) M TOURE NAYELYCOHNAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-03557 du 01/04/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°20329/GTCA/RC/2025 du 01/04/2025

